



# POUR ENTREPRISES EXTÉRIEURES ATTRIBUTION DES CLÉS DE VESTIAIRES



## Centrale nucléaire de Tihange

Département Care  
Service Prévention et Protection  
Protection Physique et Accès (Sécurité Nucléaire)  
[cnt.acces@bnl.engie.com](mailto:cnt.acces@bnl.engie.com)  
Tél. : +32 (0)85 24 34 88

## HORS RÉVISION

Je travaille uniquement **hors zone contrôlée**, sur une ou plusieurs unités :

- > Une **armoire simple** au vestiaire BEE est à ma disposition.
- > En cas de travail salissant, je peux demander de disposer d'une **seconde armoire** vestiaire.

Je travaille uniquement en **zone contrôlée** :

- > Une **armoire simple** est à ma disposition sur **chacune des unités** où je travaille sachant que Ti1 + Ti2 sont considérées comme une seule entité.

Je travaille **en et hors zone contrôlée** :

- > **Règle identique** que si travail en zone contrôlée.
- > En cas de travail salissant, je peux demander de disposer d'une **seconde armoire** vestiaire.

## DEUX MOIS AVANT UNE RÉVISION

**Les règles d'attribution restent les mêmes mais dans le but de maximaliser le nombre de contractants pouvant accéder à la zone contrôlée de la centrale en révision, les personnes disposant d'une seconde armoire dans cette centrale doivent restituer la clé d'une armoire.**

- > Il est dès lors possible que vos accès soient **temporairement bloqués** pour vous demander de passer au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment des accès. Un message d'information sera diffusé par le système de télévision interne pour vous informer du début de la récupération des clés.
- > En contrepartie, selon les possibilités, une autre armoire vous sera attribuée selon les règles habituelles. Vous disposerez d'une journée pour effectuer le transfert du contenu de votre armoire et nous restituer la clé demandée.
- > En aucun cas, ce **blocage temporaire** ne vous empêchera, par la suite, d'accéder au site.

**Après la révision, vous pouvez demander à revenir à la situation initiale.**

## RÈGLES D'USAGE

**Ces armoires sont mises à votre disposition mais nous attendons que vous les utilisiez « en bon père de famille », c'est-à-dire :**

- > Garder votre armoire propre.
- > Ne pas y stocker de l'outillage, du matériel, des produits inflammables, des charges calorifiques...
- > Ne pas donner ni prêter vos clés à une autre personne.
- > Signaler toute anomalie au garde responsable des armoires.
- > Vider complètement votre armoire quand vous quittez le site pour plus d'un mois ou à la fin de votre intervention.
- > Laisser votre armoire fermée avant de quitter le site et restituer vos clés afin qu'aucune dégradation ne puisse vous être imputée.
- > Remettre personnellement vos clés au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment des accès et demander le document de remise de clés qui prouve la date de restitution.

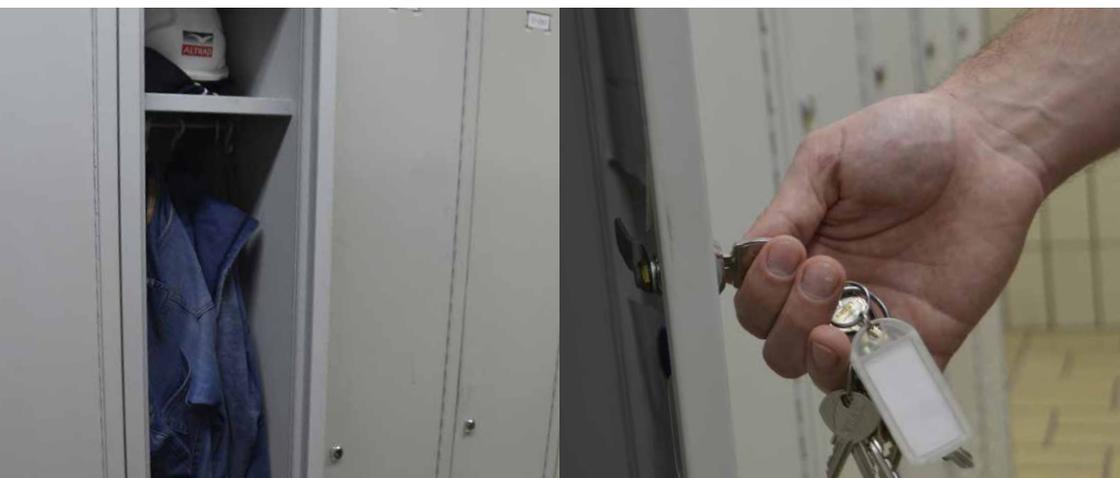
Si vous quittez le site pour plus d'un mois, vous devez restituer vos clés de vestiaires sinon elles seront facturées à votre employeur et l'armoire sera réattribuée.

## NON-RESPECT DES PROCÉDURES

**A la fin de vos interventions ou après 4 semaines sans être venu à la CNT, si vous ne restituez pas vos clés quand vous quittez le site, une somme de 60 euros par barillet sera immédiatement réclamée à votre employeur.**

**Ce montant sera également réclamé dans les cas suivants :**

- > **Dégradation** volontaire de l'armoire.
- > **Oubli** de clé : double de clé non restitué.
- > **Perte** de clé.
- > **Abandon** de linge ou d'objets divers dans l'armoire après votre départ.
- > **Réalisation** de doubles de clés.
- > **Non-retour** de clés en fin d'intervention.



Le tri des déchets est respecté partout sur le site : utilisez les îlots de tri et les conteneurs appropriés.

LA DÉCLARATION  
ENVIRONNEMENTALE DE  
LA CENTRALE REGORGE  
D'INFORMATIONS.  
Consultez-la ici :



## PRESTATION EXCEPTIONNELLE

En cas de prestation exceptionnelle, **en zone contrôlée**, dans une des centrales, nous mettrons à votre disposition une clé de vestiaire pour une durée d'un jour

## SUGGESTIONS

Toute suggestion peut être faite au moyen d'un formulaire à demander par mail : [cnt.acces@bnl.engie.com](mailto:cnt.acces@bnl.engie.com). Tout envoi formalisé recevra une réponse.

De même, un complément d'information peut être obtenu à la même boîte mail ou au 085/24.30.74.

## EN CAS DE PROBLÈMES

Adressez-vous au guichet d'attribution des clés, au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment des accès.

## VESTIAIRE DAMES

Les vestiaires dames sont munis de **verrous à code autonomes**. Ils ne sont donc pas concernés par la présente note.



La police et la société G4S sont présentes en permanence sur le site de Tihange. Toute personne se trouvant dans ce périmètre est susceptible de se faire contrôler et a l'obligation d'y répondre favorablement.

Folder non exhaustif issu de procédures complexes  
Réf.: ZNO 10010146226.000 - Editeur : BECT Care Protec. Phys. & Accès (Sécurité Nucléaire)  
Suggestions d'améliorations : [cnt.acces@bnl.engie.com](mailto:cnt.acces@bnl.engie.com)